LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

est convoqué pour le
mercredi 7 décembre 2011

au Foyer de Beausobre, à 19 h 00

O r d r e d u j o u r

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2011.

2. Communications du Bureau.

3. Communications de la Municipalité.

4. Nomination de la Commission de gestion 2011.

5. Préavis de la Municipalité :

   N° 49/12.11 Demande d'un crédit de CHF 345'000.00 pour la mise en séparatif et le renforcement des infrastructures à l'Impasse Derrière-la-Ville ;

   N° 50/12.11 Demande d'un crédit de CHF 90'000.00 pour le renouvellement des éléments actifs de l'infrastructure réseau informatique et téléphonique ;

   N° 51/12.11 Demande d'un crédit de CHF 280'000.00 pour l'élaboration d'un plan directeur des circulations et l'étude de sa mise en œuvre ;

   N° 52/12.11 Octroi d'un droit de superficie renté sur les parcelles Nos 1520, 1521 et 1522 de la Commune de Morges au lieu dit En Bonjean pour la construction de logements d'utilité publique ;

   N° 53/12.11 Demande d'un crédit de CHF 108'000.00 pour les travaux de mise en conformité de l'abri de Protection civile du parking souterrain de Beausobre ;

   N° 54/12.11 Demande d'un crédit de CHF 170'000.00 pour l'aménagement du Cimetière du Molliau.

6. Rapports de commissions :

   N° 34/11.11 Intégration de nouvelles communes partenaires à la convention des Transports publics de Morges et environs (TPM) – **Reprise de la discussion** ;

N° 38/12.11 Demande d'autorisations générales :

1. de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas et au maximum de CHF 200'000.00, par année, charges éventuelles comprises ainsi que jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000.00 par cas pour les biens immobiliers destinés exclusivement au développement économique et nécessitant célérité et discrétion , charges éventuelles comprises;
2. de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas et au maximum de CHF 150'000.00, par année, charges éventuelles comprises;
3. de plaider;
4. d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par cas;
5. de placer les disponibilités de la trésorerie auprès d'établissements bancaires, d'assurances, de collectivités publiques et d'entreprises établies en Suisse, avec de solides garanties financières ;

N° 39/12.11 Demande d'un crédit de construction de CHF 9'580'000.00, subventions non déduites, pour les travaux de rénovation et de transformation du Bâtiment administratif et de l'Hôtel de Ville ainsi que les travaux pour le relogement de l'administration au Collège des jardins ;

N° 45/12.11 Budget de l'exercice 2012 ;

N° 46/12.11 Détermination d'un plafond d'endettement et d'un plafond pour les cautionnements.

7. Motion Egon Loehlé "Préserver le paysage de Morges et optimiser les projets de piscine couverte et de parking souterrain "– Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

8. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

9. Questions, vœux et divers.

Le président	La secrétaire
Pierre Marc Burnand	Jacqueline Botteron